

AVIS DE PUBLICITE

CCAS DE MARSEILLE

Mme Audrey GARINO - Vice-Présidence du
CCAS

Immeuble Quai Ouest

50 rue de Ruffi

13331 Marseille - 3

Tél : 04 86 94 45 01

SIRET 26130236800301



[w Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Groupement de commandes : Non

Objet	Maintenance des portes, portes piétonnes, portails, volets roulants, stores bannes et rideaux automatiques
Référence	2026/02
Type de marché	Services
Mode	Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat	Accord-Cadre
Lieu d'exécution principal	13000 MARSEILLE
Code CPV principal	50700000 - Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont exigées : Non Identification des catégories d'acheteurs intervenant : Acheteurs habilités à conclure des accords-cadres à bons de commande

Conditions de participation

Critères de participation : renvoi au R.C.

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements [Correspondre avec l'Acheteur administratifs](#)

direction.achats@ccas-marseille.fr

Tél : 04 86 94 47 32

Documents

- [Règlement de consultation](#)
- [Dossier de Consultation des Entreprises](#)

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Offres

Remise des offres le **18/02/26 à 12h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Dépôt

- [Déposer un Pli dématérialisé](#)

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Le présent marché prendra effet à compter de la date spécifiée dans la notification d'attribution et jusqu'au 31 décembre 2026.

Il pourra être reconduit trois fois pour une durée de 12 mois.

La reconduction est tacite.

Dans tous les cas, il ne pourra pas excéder le 31 décembre 2029.

Envoi le 28/01/26 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : LeMoniteur.fr

JAL